2013-5050
2014-04-16

GROUPE	3	FONGICIDE

FONGICIDE FUNGINEX[MD] DC

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE AGRICOLE

GARANTIE: triforine ....190 g/L

Nº D'HOMOLOGATION 27686 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX ET
IRRITANT POUR LA PEAU

EN CAS D'EMPOISONNEMENT OU D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, COMPOSER LE 1-866-336-2983 OU 1-703-527-3887

CONTENU NET 0,5 L à 20 L

DÉCLARANT
SUMMIT AGRO NORTH AMERICAN HOLDING CORPORATION
600 THIRD AVENUE
NEW YORK NY 10016-2001
ÉTATS-UNIS

Représentant Canadien
Engage Agro Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N0B 1E0
519-826-7878

MODE D'EMPLOI

BLEUETS (NAINS ET EN CORYMBES)

a) COLOMBIE-BRITANNIQUE - pour la suppression de la pourriture sclérotique, traiter à raison de 3 litres de produit par 1 000 litres d'eau à l'hectare.

b) EST DU CANADA - pour la suppression de la pourriture sclérotique, traiter à raison de 1,7 à 3,0 litres de produit à l'hectare.

Faire le traitement au printemps à l'éclosion des bourgeons et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Faire une troisième pulvérisation au début de la floraison et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Bien couvrir tous les bourgeons et les pousses. Ne pas pulvériser moins de 60 jours avant la récolte. Consulter les services locaux pour connaître les intervalles d'application requis.

NOTE: (POUR L'EST DU CANADA SEULEMENT) : Ne pas faire plus de trois applications entre le stade de l'éclosion des feuilles et le stade du bouton rose. L'application du fongicide FUNGINEX DC pendant ou après le début de la floraison peut entraîner le roussissement des fruits.

Application au sol seulement; appliquer dans 1 000 litres d'eau à l'hectare.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

CANNEBERGES (COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT) : Pour la suppression de la pourriture sclérotique, pulvériser 3 L à l'hectare dans 1 000 à 1 500 L d'eau au printemps au moment de l'éclosion des bourgeons foliaires, et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Faire une troisième pulvérisation au début de la floraison et répéter de 10 à 14 jours plus tard. Mouiller à fond tous les bourgeons et les jeunes pousses. Ne pas pulvériser moins de 60 jours avant la récolte. Consulter les services locaux pour connaître le moment approprié pour la pulvérisation. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

AMÉLANCHIERS : Pour la suppression de la rouille grillagée (*Gymnosporangium* spp) et de l'entomosporiose sur les feuilles et les baies, appliquer 3 L à l'hectare dans un volume d'eau suffisant (1 000 L par exemple) pour couvrir jus qu'au point d'égouttement. La surface réelle traitée dépendra de la grosseur et de l'espacement des arbustes. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

MOMENT DU TRAITEMENT : Faire une seule application entre l'éclosion des fleurs et le stade de la pointe blanche. Ne pas traiter moins de 60 jours avant la récolte.

PÊCHES, CERISES, PRUNES ET PRUNEAUX : Pour supprimer la pourriture brune au stade de la brûlure des fleurs, appliquer 750 mL de fongicide FUNGINEX DC pour 1 000 L d'eau, ou 2,5 L à l'hectare. Faire 2 ou 3 applications entre le début de la floraison et la pleine floraison, selon la durée de la floraison et les conditions favorisant la pourriture brune. Suivre les recommandations des autorités provinciales pour la période d'application appropriée. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

POMMIERS DE PÉPINIÈRE ET POMMIERS NON PORTEURS : Pour supprimer l'oïdium (blanc), appliquer 2,5 L de fongicide FUNGINEX DC à l'hectare au moyen d'un applicateur pneumatique au

stade du bouton vert, au stade du bouton rose et au stade du calice. Peut être appliqué 2 semaines après le stade du calice (au milieu de l'été) si nécessaire. Faire au maximum 3 à 5 applications par saison. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

ROSES ET PLANTES ORNEMENTALES : Pour supprimer l'oïdium (blanc) et la tache noire, utiliser 1 litre de produit dans 1 000 litres d'eau. Pulvériser de façon à bien couvrir toute la surface des plantes. **Ne pas appliquer par voie aérienne.**

NE PAS utiliser dans les serres.

Le nombre maximum d'applications permises dans les roses et les plantes ornementales est de 3 par année.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 kilomètres /heure dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

NOTE: Ne pas laisser le mélange à pulvériser dans le réservoir jusqu'au lendemain.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Respecter les zones tampons précisées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire la contamination des eaux de surface lors de l'utilisation sur les canneberges, tous les effluents doivent être contenus, et n'être relâchés que lorsque les concentrations de la matière active y sont inférieures à 1 100 microgrammes de matière active par litre <1100 µg m.a./L.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (les sols sableux, par exemple) et/ou lorsque la nappe phréatique est située à faible profondeur.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

Zones tampons :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et application localisée.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau qui suit entre le point d'application directe du produit et le bord le plus rapproché, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et autres milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des habitats d'eau douce d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Bleuets nains, canneberges, pommiers de pépinière et pommiers non porteurs	1 0	
Pulvérisateur pneumatique	Canneberges, bleuets en corymbes, pommiers de pépinière et pommiers non porteurs	1 0	

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, FUNGINEX DC Fongicide, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide FUNGINEX DC et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide FUNGINEX DC ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d’un groupe différent, si cet emploi est permis.

- Utiliser les fongicides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d’utilisations antérieures de pesticides et sur l’assolement, et faisant place à la possibilité d’intégrer des pratiques de labour (ou d’autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d’autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.

- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d’employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d’action différent, si possible.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à Engage Agro au 1-866-613-3336.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Nocif en cas d'ingestion.
Gravement irritant pour les yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux.
Cause une irritation de la peau. ÉVITER TOUT CONTACT avec la peau.
Éviter l'inhalation du brouillard de pulvérisation.
Bien se laver à l'eau et au savon après l'emploi et avant de manger et de fumer.
Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection pendant le mélange, le chargement, l’application, le nettoyage et les réparations.
NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées avant que le délai de sécurité de 48 heures ne soit écoulé.
Ne pas contaminer les produits destinés à la consommation humaine et animale, ni les sources d'approvisionnement en eau domestique ou d'irrigation, les lacs, cours d'eau et étangs.
Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasit aire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne

empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Conserver au-dessus de 5 °Celsius.
2. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.
3. Ne pas expédier avec ou entreposer près des produits destinés à la consommation humaine et animale, des semences et des engrais.
4. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, ne comprenant pas de drain de plancher.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout rens eignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.